

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations  
Peacebuilding

**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

<b>Pays : République Centrafricaine</b>	
<b>TITRE DU PROJET : Femmes, arbres de Paix : Pionnières de la gouvernance locale inclusive en RCA</b>	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
<b>Modalité de financement du PBF :</b> <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") :</b> <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>
<b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b>	
<p>ONU Femmes PNUD</p> <p><b>Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :</b></p> <p>MINUSCA (Affaires politiques), Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant ; Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale Ministère de l'Administration du Territoire ; Autorité Nationale des Elections ; Université de Bangui ; Organisations de la Société Civile : OFCA, CNJ, ANECA, CFPRCA, Comités Locaux de Paix, CREPEE, REFAMP, URU, RELEFCA, Walt Centrafrique, Planète Femmes Centrafrique, G23 et Club de Leadership féminin de l'Université de Bangui.</p>	
<b>Date approximative de démarrage du projet<sup>1</sup> : Décembre 2018</b>	
<b>Durée du projet en mois :<sup>2</sup> 18 mois</b>	
<b>Zones géographiques de mise en œuvre du projet :</b> 30 Communes réparties dans les 05 Préfectures suivantes : OMBELLA M'POKO (BANGUI), OUKA (BAMBARI), HAUTE-KOTTO (BRIA), NANA-GRIBIZI (KAGA.BANDORO) OUHAM (BOSSANGOA)	
<b>Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

<sup>1</sup> Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

<sup>2</sup> La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :**

ONU Femmes : \$ 1 020 000

PNUD : \$ 480 000

Total PBF : \$ 1 500 000

*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :****Budget total du projet :****PBF 1<sup>ère</sup> tranche :**

ONU Femmes : \$ 713 234

PNUD : \$ 336 000

**PBF 2<sup>ème</sup> tranche\* :**

ONU Femmes : \$ 306 766

PNUD : \$ 144 000

**Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :**

Le niveau de représentativité des femmes centrafricaines dans les instances de prise des décisions est faible et en deçà des standards internationaux (30%). A peine 14% des femmes sont membres du Gouvernement, 8% des femmes parlementaires, 11% des femmes à la tête des Mairies<sup>3</sup>. Ces taux de participation des femmes sont en contradiction avec l'ensemble des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Ces résolutions posent le principe d'une juste et équitable représentativité des femmes à toutes les instances décisionnelles et invitent les Etats membres à prendre des mesures concrètes pour sa matérialisation. Les taux de participation des femmes en RCA sont d'autant plus saisissants que la Constitution de mars 2016 a réaffirmé le principe d'égalité entre l'homme et la femme, et, une loi sur la Parité a été votée en novembre 2016, admet un quota de 35% des femmes à toutes les instances décisionnelles jusqu'en 2026.

Le Projet intitulé **Femmes, arbres de Paix : pionnières de la gouvernance locale inclusive en République Centrafricaine** est une réponse favorable à l'urgence d'agir pour renverser les tendances. Le projet est un mécanisme d'appui au Gouvernement dans le respect de ses engagements tant internationaux que nationaux à l'égard des femmes. Il permettra à la RCA de tirer profit des avantages et opportunités d'une plus grande participation des femmes dans les mécanismes formels de consolidation de la paix comme l'atteste les conclusions de l'Étude mondiale de 2015 sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000)<sup>4</sup>.

Basé sur une analyse de conflit/risques sensibles au Genre, et sur une méthodologie d'intervention participative, le projet contribuera à : i) Soutenir les avancées genres du projet du code électoral permettant ainsi une amélioration de la participation politique des femmes ; ii) Favoriser l'inscription massive des femmes en âge de voter (18+) sur les listes électorales et une meilleure compréhension des enjeux de la participation politique des femmes dans les sites du projet ;

iii) Appuyer le renforcement des capacités et aptitudes des femmes potentielles candidates aux élections législatives et municipales et créer une chaîne de solidarité communautaire autour des candidatures féminines.

<sup>3</sup> Étude de base du projet de promotion de la participation politique et leadership des femmes dans la consolidation de la paix en RCA, ONU Femmes, Mai 2018

<sup>4</sup> La participation significative des femmes à tous les niveaux est essentielle au succès et à la durabilité des processus de paix et des efforts de consolidation de la paix. Les accords de paix sont à 64 % moins susceptibles d'échouer lorsqu'y participe la société civile, y compris les groupes féminins

L'anticipation des campagnes électorales par les femmes et l'introduction du coaching /développement personnel dans les processus de renforcement des capacités des femmes politiques constituent les innovations majeures de ce projet.

Avec leur slogan « **les élections de 2020-2021 se préparent dès maintenant** », les femmes vont marquer assez tôt leur présence sur le terrain et conduire des dynamiques de consultation des populations pour l'élaboration de leurs projets de société. Le Projet s'intéressera principalement aux élections législatives et municipales qui sont des élections locales.

L'auto-exclusion, le manque de confiance et d'estime de soi sont entre autres des déterminants du faible leadership politique féminin<sup>5</sup> en Centrafrique. Le projet se propose de défier cette réalité en introduisant des séances de coaching et de développement personnel au profit des potentielles femmes candidates. Le coaching/développement personnel est un processus psycho-social permettant de booster les potentialités des coachés et de révéler leurs véritables talents. Cette discipline nouvelle permet de développer la confiance en soi, l'estime de soi, l'affirmation de soi, une belle image de soi conduisant à des processus de résilience et détermination dans l'atteinte des objectifs définis.

Bien que le Projet soit exécuté dans 5 Préfectures, ses effets se feront ressentir dans l'ensemble du territoire national. Les campagnes médiatiques relatives au Projet auront des impacts bien au-delà des zones cibles. Tous les outils et supports de formation/sensibilisation qui seront conçus dans le cadre du projet seront mis à la disposition des organisations de la société civile et celles-ci vont les utiliser pour les actions de terrain y compris en dehors des zones cibles du projet. L'ONU Femmes, le PNUD et l'ensemble des partenaires d'exécution du projet ont convenu de mobiliser des financements additionnels afin d'étendre la couverture géographique du projet.

**Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.**

L'idée du projet est née à la suite d'une initiative du Gouvernement (l'atelier d'appropriation de la réforme du Code Electoral par les femmes centrafricaines) qui a bénéficié de l'appui des partenaires de la plateforme genre et élections des Nations unies en RCA, qui regroupe des agences de l'Equipe pays (ONUFEMMES, PNUD, UNFPA) et des composantes civiles de la MINUSCA (Affaires politiques, Droits de l'homme, Genre). Les participantes à cet atelier, les femmes issues des institutions républicaines, des partis politiques et de la société civile ont formulé entre autres recommandations, le développement d'un projet ayant pour finalité l'inclusion massive des femmes dans la gouvernance locale eu égard à l'introduction des élections locales dans le Code Electoral.

Un comité technique de suivi des recommandations de l'atelier piloté par le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant et constitué d'une représentante des organisations féminines, d'une représentante des partis politiques et d'une représentante de l'Autorité Nationale des Elections, a été mis sur pieds.

Les 05 membres de ce comité de suivi auxquels se sont ajoutés une représentante du PNUD et un représentant de la Section Affaires Politiques de la MINUSCA sous le leadership de ONU Femmes ont constitué la task-force d'élaboration du Projet. La Task-force d'élaboration du projet a bénéficié de l'assistance technique du secrétariat local du PBF qui a pris part à toutes les séances de travail.

Trois réunions de consultations publiques (organisations féminines, militantes des partis politiques, jeunes filles leaders, étudiantes, leaders communautaires etc) ont été organisées. La première réunion (phase de rédaction de la note conceptuelle) a abouti à l'analyse du conflit et à la formulation des grands axes d'intervention du projet. La deuxième réunion a permis aux participants de formuler des recommandations sur le cadre des résultats. La répartition des activités/budget à exécuter par les agences onusiennes et celles à mettre en œuvre par les

<sup>5</sup> Etude de base du projet de promotion de la participation politique et leadership des femmes dans la consolidation de la paix en RCA, ONU Femmes, Mai 2018

partenaires d'exécution y compris la vérification de la cohérence globale du projet ont été les principaux points examinés au cours de la troisième réunion de consultation des principales parties prenantes au Projet.

Le draft obtenu à l'issue des séances de travail de la Task-force et des réunions de consultation des principales parties prenantes a été soumis au management de ONU Femmes, du PNUD, de la MINUSCA ainsi qu'à la Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant pour inputs et commentaires.

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>6</sup> : 3**

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **100%**

**Degré de risque du projet<sup>7</sup> : 1**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>8</sup>) : (2.2) Gouvernance démocratique**

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :

Les axes et produits de l'UNDAF+ 2018-2021 auquel le projet contribue sont :

**Axe 1 : Consolidation de la Paix, de la Sécurité et de la cohésion sociale**

**Produit 1.2.4** Les autorités étatiques compétentes ont les capacités de conduire des élections démocratiques, transparentes, inclusives, crédibles et apaisées selon le cycle électoral prévu par la loi.

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : ODD 5 : Egalité entre les sexes

**Cible 5** : Assurer la participation efficace et l'égalité des chances des femmes en matière de leadership, à tous les niveaux de prise de décision dans les sphères politique, économique et publique. Pour des raisons de responsabilité et de légitimité démocratique, la participation entière des femmes est essentielle dans la mise en œuvre du nouveau programme de développement

**Type de demande :**

**Nouveau projet**



**Révision de projet**



**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :**

**Extension de la durée :**  Durée additionnelle du projet en mois :

**Changement de résultat / sujet :**

**Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :**

**Budget PBF supplémentaire :**  Budget supplémentaire par agence

<sup>6</sup> Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

<sup>7</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>8</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU

Représentant des autorités nationales

Nom du Représentant

Nom du Représentant

Mme Ouh

E. Mme Aline Gisèle

Directrice

Signature

de l'Unité

Signature

Nom de l'Agence

ONU FEMMES

Institution

Ministère de la Protection de la Femme de la Famille et de la Protection du Gouvernement

Date et cachet

25 SEPT 2018

Date et cachet

25 SEPT 2018

Nom du Représentant

M. Mathieu CIOWELA

Signature

Nom de l'Agence

PNUD

Date et cachet

25 SEPT 2018

Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)

Mme le Coordonnateur Resident (CR)

Nom du Représentant

Mme Najat Rochdi

Signature

Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix, New York

Date et cachet

Date et cachet

26 SEPT 2018

	<p>bénéficiaire : <b>USD XXXXX</b></p> <p><b>Brève justification de la révision :</b></p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE REVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
--	---

**SIGNATURES DU PROJET :**

## I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

### a) Contexte

La RCA vit un cycle de conflits militaro-politiques récurrents, fragilisant les institutions étatiques, détruisant fondamentalement les bases communautaires, occasionnant les déplacements massifs des populations (687 398 PDI et 568 572 réfugiés)<sup>9</sup> et limitant les efforts de consolidation de la paix sur toute l'étendue du territoire. La situation sécuritaire précaire dans les principales villes (Bangui, Bambari, Bria, Kaga-Bandoro, Paoua, etc.) restée préoccupante au cours du premier trimestre 2018 ne permet pas un retour durable de la paix, gage de la réconciliation nationale et du développement. Après la phase post-coup d'Etat marquée par des violences intercommunautaires sans précédent (2013-2014), le déploiement d'une mission de maintien de la paix des Nations unies en 2014, la préparation des élections (2014-2015) et les perspectives d'un retour à la stabilité (2016), le conflit a changé, pour s'approfondir en 2017. Les efforts de médiation de Sant' Egidio, de l'Union africaine (UA) et de la Communauté des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) n'ont pas abouti à un véritable accord avec les groupes armés. Principales victimes de ces violations graves des droits humains, les femmes et les jeunes filles centrafricaines sont très peu représentées dans les mécanismes de sortie de crise et de consolidation de la paix.

« Bien qu'elle fût l'une des premières nations d'Afrique francophone à avoir expérimenté la pratique des élections pluralistes, la République Centrafricaine a néanmoins connu l'une des trajectoires les plus instables. Celle-ci est ponctuée de crises politiques et militaires qui aboutissent presque toujours à la rupture de l'ordre constitutionnel et au recommencement, à l'issue de périodes de Transition à géométrie variable »<sup>10</sup>. L'issue fâcheuse et regrettable des élections générales du 23 janvier 2011 dont la contestation des uns (opposition, société civile et groupes armés) et l'entêtement des autres (majorité présidentielle) a progressivement conduit le pays dans l'une des pages les plus sombres de son histoire consécutivement au renversement du Gouvernement en mars 2013 et à un conflit d'une grande violence qui a causé la perte de milliers de vies humaines et provoqué le déplacement d'un tiers de sa population.

Les élections dites de sortie de crise (décembre 2015 et février 2016) marquées par la « *volonté politique [des parties prenantes centrafricaines et des dirigeants de la CEEAC] d'accompagner la R.C.A. dans le déploiement des efforts nécessaires pour sortir définitivement du cycle récurrent d'instabilité et de changements anticonstitutionnels de Gouvernement* »<sup>11</sup> ont hélas conduit à des manifestations et contestations violentes, certes moins considérables que celles de 2011 mais qui ont tout de même conduit à des pertes en vies humaines et à l'accentuation de l'effritement de l'autorité de l'Etat dans certaines localités du pays. De plus, ces élections se sont déroulées dans un contexte particulier marqué par d'énormes défis : insécurité généralisée et absence des forces de défenses et de sécurités régulières, quasi-totalité du territoire contrôlé par les groupes armés (accentuation des violences basées sur le genre y compris les violences sexuelles dont les femmes ont payé le plus lourd tribut) faible participation des femmes comme candidates, absence des moyens financiers, absence des archives et documents électoraux (complètement détruits pendant la crise de 2013 à 2015), absence de logistiques nécessaires à l'organisation des élections, cadre normatif et structure organisationnelle contestées etc. S'il est vrai que les élections de sortie se sont soldées par le retour à l'ordre constitutionnelle et par une dynamique de restauration de l'autorité de l'Etat, il n'en demeure pas moins que les défis et contraintes sus évoqués subsistent et ceux-ci doivent être surmontés avant les échéances électorales de 2010-2021 afin d'éviter que le pays ne replonge dans le cycle infernal des conflits pré et post électoraux.

<sup>9</sup> RCA, Bulletin humanitaire

<sup>10</sup> RAPPORT GENERAL DU PROCESSUS ELECTORAL 2013-2016 EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

<sup>11</sup> Op cit

### **Analyse du conflit**

Le Gouvernement a entrepris un processus de réforme du code électoral qui dès sa conception a marginalisé les femmes. En effet, sur 15 personnes, une seule femme était incluse parmi les membres du comité technique qui ont élaboré l'avant-projet du code électoral. La seule femme devant prendre part à ce comité ne s'est jamais présentée et il n'y a eu aucune volonté manifeste de la remplacer. Néanmoins, l'avant-projet proposé a introduit des dispositions et mécanismes de nature à favoriser la participation politique des femmes et des jeunes. Entre autres : L'introduction de scrutin de listes paritaires, bloquées, sans vote préférentiel ni panachage, la préférence accordée à la femme candidate en cas d'égalité entre deux ou plusieurs candidats, la suppression de l'exigence de la propriété bâtie comme conditions d'éligibilité aux législatives et à toutes les élections, hormis la présidentielle, la fixation de l'âge à 25 ans pour être Conseiller municipal. Il serait judicieux que des mécanismes de plaidoyers soient déployés afin que ces innovations salutaires soient reflétées dans le texte final qui sera soumis à l'adoption des parlementaires. Avant d'y parvenir, il faudra que les consultations nationales annoncées par le Gouvernement soient déjà inclusives.

Les innovations proposées dans l'avant-projet du code électoral sont certes favorables à une participation accrue des femmes et des jeunes mais il faudra encore nécessairement adresser d'autres questions toutes aussi pertinentes. Car, en examinant en profondeur le désintérêt des femmes pour la politique et les opérations électorales, il apparaît qu'il tient à de nombreux facteurs objectifs qui tendent à se systématiser.

#### **1. Absence d'une démarche sensible au genre dans les stratégies de préparation aux élections par les autorités nationales :**

Les mesures permettant l'accès des femmes aux processus électoraux restent inhibitrices. En effet, l'obligation de disposer d'une carte d'identité qui prouve sa nationalité et son âge est l'un des obstacles à la non-participation des femmes aux scrutins. Les femmes des zones rurales ou celles des localités défavorisées ne disposent pas de carte d'identité, en raison de l'éloignement des postes d'identification ; l'indisponibilité de l'acte de naissance, des tracasseries administratives qui allongent les délais de délivrance ; le coût élevé de la carte d'identité à cause de la multiplicité des pièces qu'elle implique ; L'Agence Nationale des Elections (ANE) n'est pas suffisamment sensible au genre. La preuve de ceci est administrée par le fait que son Règlement Intérieur et son organigramme ne mentionne pas de cellule du Genre, ses rapports ne désagrègent pas systématiquement les données électorales d'après le sexe et l'âge. Plus grave encore, il n'existe pas de mesures adaptées aux problèmes spécifiques des femmes lors des opérations d'inscription ou de vote. En fin, les femmes ne sont pas suffisamment représentées à tous les niveaux de la chaîne organisationnelle des élections que ce soit au niveau stratégique ou opérationnel. Néanmoins, sur conseil des partenaires l'ANE a pris des mesures rectificatives (recrutement du personnel) qui méritent d'être soutenues et renforcées.

#### **2. Faiblesse du leadership féminin :**

Le leadership féminin souffre de deux handicaps. Premièrement, ce leadership n'est pas soutenu (sauf quelques exceptions) par la base féminine et par ce fait, il est soumis aux logiques purement de clientèle politique orchestrées par le pouvoir masculin, avec ses corollaires que sont la soumission à l'ordre établi. Deuxièmement, il n'est pas suffisamment outillé pour défendre efficacement les droits des femmes ;

Les blocages liés à la conjoncture socioéconomique notamment l'accroissement des responsabilités familiales et le délaissement des activités politiques ; la poussée du phénomène de femmes « chefs de famille » les incitent à se détourner de leurs droits et devoirs civiques au profit de la recherche des éléments de survie de leurs familles. Ces blocages s'analysent aussi en termes de faiblesse de revenus qui grevent le leadership politique féminin. En effet, il est difficile (dans le contexte centrafricain) d'engager un quelconque leadership politique sans disposer des moyens financiers. Il convient de mentionner ici le rôle trouble des partis politiques qui édulcorent le débat politique et jettent un voile sur les enjeux du jeu démocratique en substituant de manière quasi mécanique, la nourriture et la bière au discours politique. Les femmes analphabètes dans les zones rurales sont les victimes de ce conditionnement scandaleux qui se résume sous la forme d'une équation : campagne électorale = boire et manger



### 3. Absence de coordination dans l'action des femmes :

Il n'existe pas une dynamique qui permette de réconcilier les deux postures politiques des femmes (électorales et candidates). Par une suite de facteurs objectifs, les femmes demeurent une majorité silencieuse qui peine à exprimer sa volonté ; alors même que du fait de son poids démographique, elles peuvent influencer considérablement l'avènement d'une société démocratique et égalitaire. En effet, en démocratie, le poids démographique est un réel déterminant du pouvoir politique. Pourtant, bien que les femmes représentent plus de 50% de la population centrafricaine, leur faible participation politique demeure préoccupante.

### 4. Le faible niveau de culture et d'éducation politique chez les femmes

L'analphabétisme dominant chez les femmes et la sous scolarisation des filles débouchent inéluctablement sur l'absence d'une culture politique et une méconnaissance du cadre normatif, qui sont pourtant nécessaires en contexte de démocratie. Les femmes souffrent globalement d'un faible accès à l'information et aux opportunités politiques (conséquence logique des blocages liés à la conjoncture économique tels que nous l'avons démontré plus haut)

### Analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes

Acteurs et ou parties prenantes	Dynamique de conflit
Femmes en âge de voter	<p>Alors que les femmes représentent plus de 50% de la population, elles participent faiblement au processus électoral.</p> <p>Aux élections de 2015-2016, sur l'ensemble du territoire national, il y a 1 950 128 électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales, parmi lesquels on peut dénombrer 1 005 000 hommes (52%) et 945 128 femmes (48%). Ce score contraste avec la majorité démographique des femmes centrafricaines.</p> <p>Une enquête relative aux activités politiques menée auprès de 57 femmes leaders à Bangui, Bambari et Bossangoa<sup>12</sup> a abouti aux statistiques suivantes</p> <p>S'inscrire sur la liste électorale : 38,6 %  Voter : 28,1  Observer les élections : 5,3%  Participer aux campagnes électorales : 1,8%  Etre militant/sympathisant d'un parti ou courant politique : 1,8 %  Participer aux discussions politiques en public/privé : 7,0%  Rechercher/suivre l'information sur la vie de la société : 1,8%  Participer à des actes de violence postélectorale : 1,8%</p> <p>Le constat est assez clair et éloquent. Les femmes interrogées ne s'intéressent pas aux activités électorales. Ces statistiques dégagées sur la base d'un micro échantillon n'est pas très éloigné de la réalité. (48% des inscriptions féminines aux dernières échéances électorales).</p> <p>Comme nous l'avons déjà signalé, les causes et les facteurs qui déterminent cet état des choses sont de plusieurs ordres. Les réponses que le projet formule (voir II) sont de nature adresser durablement ces causes et facteurs afin de renverser la tendance.</p>

<sup>12</sup> Etude de Base du projet de promotion de la participation politique et leadership de la femme dans la consolidation de la paix, op cit

Femmes politiques, élue du peuple	<p>Parler des femmes politiques, élues du peuple en RCA c'est s'intéresser aux femmes parlementaires dans la mesure où la dernière élection municipale remonte à 1988.</p> <p>La présente législature compte 12 femmes sur 140 députés de la Nation soit environ 8,5% de représentativité féminine à l'Assemblée Nationale. Plusieurs facteurs justifient cet état de chose. Entre autres :</p> <p><b>1) Le mode de scrutin</b> Le mode de scrutin majoritaire dans des circonscription uninominales à deux tours est le moins favorable aux candidates femmes parmi tous les systèmes électoraux :</p> <p><b>2) L'absence des mesures incitatives à l'élection des femmes</b> la RCA n'a jamais adopté et respecté ni des sièges réservés, ni de quotas de candidatures, ni des mesures d'incitation des partis politiques d'augmenter le nombre des femmes candidates. La loi sur la Parité qui fixe un quota de 35% provisoire de représentativité des femmes à toutes les instances décisionnelles y compris celles électives a été adoptée après les élections de 2015-2016. Malgré l'existence de cette loi, plusieurs actes administratifs ont été pris en violation flagrante de ses dispositions pertinentes en faveur des femmes (composition de l'équipe gouvernementale, élection des membres du Bureau de l'Assemblée Nationale, Nomination des hauts responsables administratifs etc)</p> <p><b>3) Les conditions sécuritaires et socio-économiques</b> Les conditions sécuritaires et socio-économiques des crises militaro-politiques opèrent au détriment des candidatures féminines, car ce sont les hommes armés qui profitent l'économie de guerre, tandis que le petit commerce et l'agriculture, principales activités génératrices de revenus des femmes en souffre. Ce paradigme a aussi permis l'élection d'un nombre important d'anciens chefs de guerre à l'AN en 2016.</p> <p><b>4) Absence d'une chaîne de solidarité féminine</b> Comme nous allons le constater ci-dessous, on note une sorte de réticence des partis politiques à investir les femmes pour les postes électifs. On se serait attendu à une dynamique de plaidoyer et de chantage politique de la part des sections féminines des partis politiques et des organisations féminines de nature à amener les partis politiques à faire davantage confiance au leadership féminin. Malheureusement ce n'est pas encore le cas.</p> <p><b>5) Le poids des croyances, préjugés et pesanteur culturelle</b> Certaines croyances et préjugés culturelles et religieuses sont également de nature à limiter l'expansion du leadership féminin. Le patriarcat qui domine le mode d'organisation et de fonctionnement traditionnel a tendance à s'exporter dans la vie politique et publique.</p>
Partis politiques	<p>Le militantisme politique et l'accès aux instances décisionnelles se structurent globalement autour des partis politiques. C'est d'ailleurs au parti politique que revient la responsabilité première d'éduquer et de former politiquement la population et leurs militants.</p> <p>Le pourcentage de femmes candidates aux élections législatives du 14 février 2016 ne représentait que 11,4%<sup>13</sup>. 176 femmes se sont présentées contre 1467 hommes. Il se dégage ici clairement la réticence des partis</p>

<sup>13</sup> Base de données de l'ANE

	<p>politiques d'encourager, de désigner et de soutenir des femmes candidates. Ce sont les partis politiques qui présentent des candidatures aux élections.</p> <p>Au regard de cette réticence des partis politiques à investir les femmes lors pour des échéances électorales, on se serait attendu à un foisonnement des partis politiques créés et dirigés par les femmes. Sur près de 68 partis politiques enregistrés au niveau de l'Administration du Territoire, seulement 8 sont créés par des femmes et aucun de ses partis n'est représenté à l'Assemblée Nationale</p> <p>Sur les 17 députés indépendants à l'Assemblée Nationale, on compte uniquement une seule femme. C'est dire également que les candidatures féminines indépendantes ne sont pas la solution.</p>																
<p>ANE</p>	<p>La Femme au sein de l'Autorité Nationale des Elections</p> <p>Au niveau du personnel électoral affecté dans les bureaux de vote, la participation des femmes avoisinait les 25% à Bangui contre 2% pour le reste du pays. Les principales raisons avancées tournent autour des pesanteurs socio-culturelles, des conditions sécuritaires et du niveau d'instruction généralement très sommaire des femmes en République Centrafricaine.<sup>14</sup></p> <p>Lors de l'atelier de vulgarisation de l'Avant-Projet du Code électoral, la Présidente de l'ANE a présenté des mesures incitatives proposées par l'ANE à inscrire aux révisions de son Plan Stratégique 2017-2021. Ces mesures sont de nature à prendre en compte la dimension genre dans son plan de communication et dans la mobilisation des électrices et des candidates lors des prochaines échéances électorales.</p> <table border="1" data-bbox="589 1087 1383 1375"> <thead> <tr> <th>Fonction au sein de l'ANE</th> <th>Représentation féminine</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commissaires ANE</td> <td>2/7 &amp; présidence</td> </tr> <tr> <td>Chef de départements ANE</td> <td>1/6</td> </tr> <tr> <td>Présidents ARE</td> <td>2/6</td> </tr> <tr> <td>Superviseurs ANE</td> <td>16/67</td> </tr> <tr> <td>Formateurs ANE</td> <td>10/44</td> </tr> <tr> <td>Démembrements</td> <td>202/825</td> </tr> <tr> <td>Démembrements a l'extérieur</td> <td>28/112</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cette représentativité inégalitaire des femmes au sein de l'ANE mérite d'être corrigée.</p>	Fonction au sein de l'ANE	Représentation féminine	Commissaires ANE	2/7 & présidence	Chef de départements ANE	1/6	Présidents ARE	2/6	Superviseurs ANE	16/67	Formateurs ANE	10/44	Démembrements	202/825	Démembrements a l'extérieur	28/112
Fonction au sein de l'ANE	Représentation féminine																
Commissaires ANE	2/7 & présidence																
Chef de départements ANE	1/6																
Présidents ARE	2/6																
Superviseurs ANE	16/67																
Formateurs ANE	10/44																
Démembrements	202/825																
Démembrements a l'extérieur	28/112																
<p>Organisations de la société civile</p>	<p>Les organisations de la société civile et plus singulièrement les organisations féminines souffrent d'un manque de structuration et capacité financière et technique à même de les rendre plus efficace dans leur rôle d'éveil des consciences et de contrôle alternatif de l'action des décideurs publics.</p> <p>La question de la participation politique des femmes est très superficiellement abordée par les organisations féminines. Leurs revendications se limitant parfois à réclamer des moyens financiers pour les campagnes électorales.</p> <p>Les organisations féminines n'ont pas encore réussi à mettre en place des mécanismes durables de sensibilisation politique des femmes électrices, de formation des femmes candidates ni de solidarité féminine à l'égard des candidatures féminines.</p>																

<sup>14</sup> Rapport Final, Réseau Arc en Ciel, 2016

Ministère en charge de la promotion de la femme	Le Ministère en charge de la promotion de la femme souffre d'un déficit de moyens matériels financiers et techniques indispensables pour l'accomplissement de ses missions. C'est à cette entité gouvernementale qu'il incombe la mission de veiller au respect des engagements pris par l'Etat tant au niveau international que national en faveur de la participation politique des femmes. C'est également cette entité qui doit veiller à la vulgarisation des textes en faveur des femmes
Leaders communautaires	Les leaders communautaires ont un rôle essentiel dans le développement et l'ancrage des croyances et pesanteurs culturelles. Leur engagement en faveur du leadership féminin pourrait permettre de bouger les lignes et de renverser la tendance actuelle

## b) Cadre Stratégique

La présente proposition trouve son originalité dans son ancrage à la dynamique d'appui à la mise en œuvre de la Plan Nationale de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA 2017-2021) tout en renforçant la contribution du Système des Nations Unies dans le cadre de l'UNDAF+ (2018-2021). Les multiples crises en Centrafrique ont poussé le Gouvernement, en marge du Forum de Bangui, à signer un accord de principe sur la mise en œuvre du Programme National de Réconciliation Nationale à travers la création des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation qui constitue un cadre d'échanges permanent sur la stratégie de consolidation de la paix en RCA. Le RCPCA élaboré par le Gouvernement issu des élections couplées de Décembre 2015 a intégré le Genre de manière transversale dans ses trois piliers. Dans le cadre de sa mise en œuvre, diverses propositions en termes de programmes et projets ont été faites par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) notamment avec la mise en place d'une Politique Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale. Le Gouvernement, dans sa volonté manifeste de promotion de l'égalité et de l'équité fait adopter la Loi sur la parité qui admet un quota minimum de 35% de représentativité des femmes aux instances de prise de décision avec pour objectif d'atteindre la parité 50/50 dès 2026.

Le présent Projet va s'appuyer sur les acquis du Projet d'Appui au Processus de réconciliation nationale et paix durable, financé par le PBF en 2015, qui a parmi une participation efficace et effective des Femmes centrafricaines au forum de Bangui à l'issue duquel certains leaders des parties en conflit ont fléchi sur leur position et ont opté pour la paix et la réconciliation ce qui a favorisé l'inscription des femmes sur les listes électorales malgré les tensions intercommunautaires et sécuritaires perceptibles. 26 femmes observatrices des élections avaient été déployées par le Projet et celles-ci ont dressé un rapport éloquent de leur observation à l'issue du processus électoral.

ONUFEMMES/PNUD/FAO sont impliqués dans la mise en œuvre d'un projet de « Promotion de la participation politique et leadership des femmes dans la consolidation de la paix » avec le financement du PBF, qui va s'achever en 2019 et couvre trois volets : (i) l'amélioration du cadre juridique en vue de la participation massive des femmes, (ii) le renforcement des capacités des femmes, (iii) la mobilisation communautaire pour le leadership féminin.

ONUFEMMES pilote aussi un projet sur le leadership féminin et participation politique des femmes financé par le gouvernement du Canada. Parmi les résultats de ce projet : l'appui technique pour l'élaboration du décret d'application relatif à la loi de la parité, élaboration d'un audit genre des partis politiques, appui technique et matériel au forum des parlementaires et la mise en place d'un club de leadership féminin en partenariat avec l'université de Bangui.

Le choix d'élaborer un nouveau projet autour de la participation électorale s'appuie sur des fenêtres pour l'élargissement du projet vers d'autres partenaires stratégiques et d'opportunités uniques : la systématisation des élections municipales dès les échéances électorales de 2020-2021, un mode de scrutin et de constitution des candidatures favorable à la représentativité des femmes eu égard au processus de réforme du Code Electoral en cours. Il sera question de positionner les femmes dans ce nouveau processus en RCA. Les projets en cours ne ciblent pas spécifiquement la participation

électorale des femmes au niveau local. Les élections municipales et législatives sont ainsi la porte d'entrée du Projet.

Les activités du projet seront une réponse aux différentes recommandations du Conseil de Sécurité des Nations Unies, notamment la R1325 en ce qui concerne la participation des femmes aux postes de prise de décision pour influencer les processus de Paix ; la R 2250 pour la participation des jeunes aux efforts de consolidation de la paix et les R70/262 et R16/1682.

Ce projet se propose d'adresser durablement toutes questions. Pour ce faire, il va s'appuyer sur deux fenêtres d'opportunités existantes :

L'existence d'une loi sur la parité qui fixe des quotas en matière de représentativité féminine.  
Le processus de réforme du Code électoral qui, s'il est inclusif et participatif et abouti à un véritable consensus de l'ensemble des principaux acteurs électoraux sera de nature à apaiser considérablement les tensions pré et post électorales.

Pour renforcer l'appropriation nationale, le projet compte s'appuyer et renforcer les institutions étatiques dans le cadre de leur mandat pour améliorer la participation politique des femmes (ANE, Assemblée nationale, les Ministère en charge de la Promotion de la Femme et celui de la Réconciliation nationale) ainsi que les organisations de la société civile et à base communautaire ainsi que les partis politiques. Ces structures sont importantes pour assurer la durabilité et l'efficacité des interventions.

## **II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)**

### **Contenu du Projet**

Le projet est structuré autour de trois résultats majeurs :

#### **Résultat 1 : Les avancées genre du projet du code électoral sont adoptées et permettent une amélioration de la participation politique des femmes**

D'après les théories structuralistes, la norme structure le comportement des hommes. Dans cette perspective, le Projet entend déployer une stratégie de plaidoyer et de lobbying ciblé en vue de garantir l'adoption du projet du code électoral dans sa nouvelle formulation. Les avancées en matière du genre contenues dans le projet du code électoral, tout en garantissant un juste accès des femmes aux postes électifs, sont susceptibles de devenir un facteur de motivation de l'engagement politique des femmes.

Jusqu'ici, le cadre légal offre des marges de manœuvre aux acteurs politiques qui n'impliquent les femmes que de façon aléatoire et minimaliste. Il est question de booster la représentativité féminine par un nouveau cadre juridique qui sera formulé de sorte à préciser la forme, le contenu et l'amplitude de la prise en compte du genre dans la constitution des listes de candidatures aux différents scrutins, les voies de recours, les procédures et les sanctions qui se rattachent aux cas de violations. La finalité est de contraindre les partis politiques à investir plus de femmes non pas en qualité de suppléantes, mais en tant que titulaires.

Les avancées genre majeurs contenues dans le projet de code électoral dont il convient de garantir l'adoption par les parlementaires sont :

- **La suppression de l'exigence d'une propriété bâtie** comme condition d'éligibilité ;
- **L'introduction dans le système électoral des scrutins mixtes, ainsi que des scrutins de listes paritaires et zébrées** qui garantissent de meilleures chances aux femmes comme candidates mais aussi permettent d'accroître le nombre d'élues-femmes ;

- **La diminution des montants de la caution** pour les élections municipales et législatives (cible du projet) ;
- **Le choix de la candidature féminine en cas d'égalité** des voix entre plusieurs candidats ;
- **La diminution de la majorité électorale** et de l'âge requis pour être conseiller municipal ;
- **L'introduction des élections municipales** dans le code électoral.

Une fois le code électoral adopté, un mécanisme de formation des principaux acteurs du processus électoral sur ses avancées genre sera développé et simultanément sa vulgarisation auprès des masses féminines pour une meilleure appropriation.

**Résultat 2 : Les femmes en âge de voter (18+) dans les sites du projet sont inscrites sur les listes électorales et comprennent mieux les enjeux de la participation politique des femmes**

En démocratie, le poids démographique est un réel déterminant du pouvoir politique. Pourtant, bien que les femmes représentent plus de 50% de la population en RCA, leur faible participation politique demeure préoccupante. C'est pour apporter une solution à cette situation que l'indicateur majeur auquel se rapporte ce résultat porte sur l'augmentation de 20 % du taux des femmes inscrites sur les listes électorales par rapport aux élections de 2015-2016. A l'analyse, les facteurs déterminants qui expliquent la situation demeurent le faible accès à l'information et globalement le faible niveau de culture politique des femmes. C'est pour cette raison que le Projet envisage d'accroître les connaissances des femmes sur les enjeux de la participation démocratique en général et la participation électorale en particulier, dans la mesure où la connaissance objective participe du processus de changement de comportement ou de perception. Ainsi, il est attendu que les femmes améliorent leurs connaissances démocratiques.

Cependant, comme l'accès à la connaissance objective ne génère pas mécaniquement le changement de comportement, l'action envisage d'adjoindre à la dissémination des connaissances objectives, des interventions inspirées des techniques de communication pour le développement (C4D) et destinées à provoquer le changement de comportement.

Au final, l'atteinte de ce résultat suppose nécessairement que les résultats spécifiques suivants sur les groupes cibles ont été atteints : 1/ 300 leaders associatifs ont bénéficié d'une formation rigoureuse sur les contenus se rapportant à la participation démocratique, l'expression citoyenne, l'observation électorale et le leadership leur permettant de disséminer les connaissances auprès de leurs pairs membres des associations et autres groupes rassemblant leurs pairs ; 2/ 190 associations féminines sont structurées pour assurer de manière autonome un accroissement continu des connaissances de leurs membres sur les enjeux de la participation démocratique des femmes, ce qui permettra de répondre à leurs besoins exprimés d'accès à l'information, qui structure la décision ; 3/ Environ 500.000 personnes (causeries éducatives, campagnes de masse, campagne médiatique) améliorent leurs connaissances démocratiques et citoyennes et participent effectivement à l'inscription sur les listes électorales et s'engagent pour la suite du processus électoral (vote et observation électorale) . 4/ 3000 femmes au moins reçoivent des appuis pour l'établissement de leurs pièces officielles pour répondre à leurs besoins exprimés (absence des pièces officielles).

**Résultat 3 : Les capacités et aptitudes des femmes candidates sont renforcées et les leaders communautaires ont fait la promotion du leadership féminin**

La compétence politique est le levain d'un leadership efficace et utile à l'amélioration de la gouvernance démocratique. Dans cette optique, l'action mettra sur pied un mécanisme pérenne de coaching et de formation des femmes (élues ou aspirantes) aux niveaux central, régional et local qui leur permettra d'agir efficacement sur les politiques publiques sur les plans local, régional et national, selon une approche de gouvernance plus inclusive des besoins/intérêts différenciés des femmes et des hommes dans les programmes de développement. Il s'agit de l'articulation entre les deux postures de l'expression politique féminine (électrice et candidate) permettant de fonder la légitimité de la seconde

sur la première et de susciter la confiance du premier vis-à-vis de la seconde, de sorte à développer une chaîne de solidarité entre les femmes.

La faible participation politique des femmes (électrices et/ou candidates) est en même temps tributaire et modélisatrice de l'environnement social. En effet, l'environnement social secrète des normes, connaissances, attitudes et perceptions sur l'expression politique féminine. Ces dernières à leur tour agissent négativement sur l'environnement social pour former une boucle récursoire, permettant ainsi d'entretenir cette faible expression politique sur la durée. Le projet agira sur ces acteurs décisifs qui, du fait de leur position stratégique, entretiennent la situation par leur inaction. Ils sont conçus ici comme des vecteurs du changement souhaité. Plusieurs indicateurs permettent de rendre compte de l'atteinte de ce résultat. Il s'agit du nombre d'OSC qui s'engagent en faveur du leadership politique des femmes, du nombre des leaders communautaires (intellectuels, enseignants d'universités, ministres du culte, artistes, professionnels des médias, chefs traditionnels ou coutumiers des deux sexes) qui soutiennent l'expression politique des femmes, du nombre d'initiatives engagées par les partis politiques en faveur de la promotion de leurs cadres féminins, du nombre d'hommes politiques qui prennent position en faveur de l'expression politique des femmes ou du nombre de médias qui créent des espaces ou programmes dédiés à l'expression politique des femmes.

**a) Cadre des résultats du projet,**  
VOIR TABLEAU

**b) Théorie du changement pour le projet**

Si les structures des partis politique favorisent la représentation des femmes dans leur leadership et dans leurs instances de prises de décision ;

Si une perception plus favorable du rôle de la femme en politique émerge au sein de la société ;

Si les femmes leaders sont mieux impliquées dans les processus de paix et de sécurité et leur plaidoyer est valorisé et pris en compte ;

Alors, les gages d'une juste et équitable participation des femmes et des hommes à la vie politique et à tous les processus de consolidation de la paix seraient promus et contribuant ainsi à un processus électoral inclusif et à une paix durable en RCA.

**Justification de l'approche programmatique et des hypothèses**

La théorie du changement choisie s'inscrit en droite ligne des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU notamment la Résolution 1325(2000) ou plus largement des résolutions connues collectivement sous le nom de résolutions consacrées aux femmes, à la paix et à la sécurité : 1820 (2008), 1888(2009), 1960(2010) et 2106(2013). Toutes ces résolutions rappellent le lien très étroit entre la paix et la sécurité internationales, le leadership des femmes et la prévention des crimes de guerre à l'encontre des femmes. Le but ultime du projet est de consolider la paix et de promouvoir le développement durable en République Centrafricaine. La promotion de la participation politique et du leadership des femmes n'est qu'un moyen. Pour que les femmes soient associées à tous les mécanismes de prévention des conflits, de protection et de participation effective à la négociation et à la mise en œuvre des accords de paix, il faudrait d'abord qu'elles soient impliquées dans les processus de prise de décisions. Ce n'est pas encore le cas en République Centrafricaine malgré un cadre juridique favorable. L'analyse situationnelle a identifié plusieurs agents, déterminants et facteurs inhibiteurs sur lesquels le projet entend agir énergétiquement afin de renverser les tendances. Sur cette base, notre hypothèse centrale est quasi mécanique : la juste et équitable participation des femmes aux processus de consolidation de la paix et de promotion du développement durable est consubstantielle et irrémédiablement liée au renforcement de leur influence et de leur leadership dans tous les processus décisionnels. Au demeurant, il est

question d'exploiter au mieux toutes les potentialités de l'humanité constituée des hommes et des femmes.

#### **d) Stratégie de mise en œuvre du projet**

##### **CIBLAGE DES BENEFICIAIRES**

De manière générale, les activités du projet ciblent les catégories suivantes :

- Les membres des associations féminines dans les zones du projet ;
- Les membres des clubs étudiantins et scolaires ;
- Les OSC œuvrant sur les questions de genre ;
- Les partis politiques ;
- Les cadres féminins de partis politiques ;
- Les autorités administratives et politiques compétentes sur les questions électorales et de promotion de la femme ;
- Les leaders communautaires et religieux ;
- Les professionnels des médias.

De manière spécifique, le projet bénéficiera directement aux catégories suivantes classifiées en fonction des résultats attendus du projet :

##### **Résultat 1 : Les avancées genre du projet du code électoral sont adoptées et permettent une amélioration de la participation politique des femmes**

- 130 Décideurs politiques (Présidents des partis politiques, Présidents des Groupes Parlementaires, Membres du Gouvernement etc) comprennent mieux les enjeux de la prise en compte du Genre dans le processus électoral
- L'ANE bénéficie d'un appui technique et matériel pour la mise en œuvre de sa stratégie Genre ;
- 30 femmes parlementaires et membres leaders de la société civile formés sur la prévention des conflits
- 400 acteurs clefs du processus électoral (ANE, Partis Politiques, OSC) bénéficient d'une formation sur le nouveau code électoral et spécifiquement sur les avancées Genre
- 60 000 femmes bénéficient des activités de vulgarisation du nouveau code électoral (distribution du résumé du code traduit en sango, campagne médiatique etc.)

##### **Résultat 2 : Les femmes en âge de voter (18+) dans les sites du projet sont inscrites sur les listes électorales et comprennent mieux les enjeux de la participation politique des femmes**

- 300 leaders d'OSC bénéficient d'une formation des formateurs sur les enjeux de la participation politique des femmes et la citoyenneté
- 50 professionnels des médias bénéficient d'une formation sur le rôle des médias dans la promotion des élections inclusives
- 08 Radios communautaires bénéficient d'un appui matériel pour l'accompagnement du leadership féminin



- 500.000 femmes et hommes bénéficient des activités de sensibilisation sur le processus démocratique, les enjeux de la participation politique des femmes et la citoyenneté. (Causeries éducatives, campagne d'affichage, distribution des dépliants, campagne médiatique etc)
- 3 000 Femmes en âge de voter bénéficient des appuis matériels et financiers pour l'établissement des pièces officielles (Acte de naissance, CNI et Carte d'électeur)

**Résultat 3 : Les capacités et aptitudes des femmes candidates sont renforcées et les leaders communautaires ont fait la promotion du leadership féminin**

- 50 Leaders associatifs bénéficient d'une formation des formateurs des femmes politiques
- 50 leaders associatifs bénéficient d'une formation des coaches politiques des femmes
- 1 000 Femmes politiques sont formées et coachées politiquement par les formateurs et coaches politiques des femmes (Comment élaborer un programme de campagne, comment conduire meeting politique, comment mobiliser les ressources pour la campagne, développement personnel etc)
- 90 leaders communautaires bénéficient d'une formation sur leur rôle dans la promotion de la participation politique des femmes

**CHOIX DES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET**

Le Projet intitulé **Femmes, arbres de Paix : Pionnières de la gouvernance locale inclusive en RCA** porté par l'ONU Femmes, le PNUD, la MINUSCA et plusieurs Organisations de la Société Civile est une initiative complémentaire au Projet de **Promotion de la participation politique et leadership de la femme dans la consolidation de la paix en RCA** mise en œuvre par l'ONU Femmes, le PNUD et la FAO. A ce titre, l'ensemble des parties prenantes au Projet, lors des réunions de consultation, ont convenu de maintenir les zones d'intervention du Projet précédent, capitalisant ainsi les acquis obtenus.

Globalement, le premier projet a travaillé sur le cadre légal (prise du décret d'application de la loi sur la parité, prise en compte du Genre dans l'élaboration du Code électoral), sur la structuration des réseaux et associations féminines et sur l'appui aux initiatives de paix et de cohésion sociale. Les réseaux d'associations structurés en région seront mis en contribution.

Les activités du présent Projet ne font pas se limiter dans les chefs-lieux des Préfectures. 30 communes ont été retenues selon la répartition suivante :

**PREFECTURE DE L'OMBELLA M'POKO** (Mairie de Bangui, de Bimbo, de Begoua, de Boali, de Bossembele, de Lambi, de Damara, de Bogangolo, de Yaloke, de Guezeli)

**PREFECTURE DE LA OUKA** (Commune de Bambari Centre, de Haute Baidou, d'élevage de Ouro-Djafoun, de Ngougbia, de Danga-Gboudou)

**PREFECTURE DE LA HAUTE-KOTTO** (Commune de Bria, de Daba-Nydou, de Yalinga, de Maikaga (Oua.dda) de Kotto-Ouandja)

**PREFECTURE DE LA NANA-GRIBIZI** (Commune Kaga-Bandoro, de Nana-Outa, de Denga, de Mbres, de Botto)

**PREFECTURE DE L'OUHAM** (Commune de Bossangoa, de Ben-Zambe, de Ndoro-Mboli, de Ouham-Bac, de Ccjmbe)

Le choix des zones d'intervention tient également de la présence des OSC partenaires sur le terrain.

**STRATEGIE D'INTERVENTION**

Elle repose sur l'ingénierie sociale rationalisée déployée pour la transformation de la matière première sociale (objet du Projet : acteurs, groupe héros, scène politique dominée par le leadership masculin) en

produit fini. La transformation attendue sera mue par la dynamique du changement social dont le processus s'articulera autour de (1) l'identification des déterminants (agents, facteurs, conditions inhibiteurs et facilitateurs) du changement vers un leadership politique accru des femmes, (2) le montage d'un dispositif de changement renforçant les déterminants facilitateurs et réduisant ou contournant les déterminants inhibiteurs y compris : (i) la planification systématique à cycle semestriel des interventions, (ii) la mise à niveau des capacités des exécutants et des bénéficiaires pour poser les actes décisifs quant au changement attendu, (iii) la mobilisation multisectorielle inclusive des parties prenantes (alliances stratégiques avec les forces du changement), (iv) la communication et le plaidoyer, (v) le lobbying engageant les décideurs en faveur de la mise en place d'un cadre juridique favorable au leadership politique des femmes, (vi) l'externalisation et la décentralisation de la prestation des services inducteurs du changement, (vii) la mise en place d'un mécanisme d'efficacité/durabilité à travers l'intégration des services dans les structures existantes, (viii) le Coaching politico-économique des cadres politiques femmes et (ix) la programmation et la mobilisation opportunes pour les interventions par rapport au calendrier électoral.

## **METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE**

La problématique du Projet consiste dans l'opposition entre la perspective de l'expansion du leadership politique féminin et la dynamique consubstantielle de la reproduction de la dominance massive du leadership masculin dans le milieu politique et dans tous les processus de consolidation de la paix en République Centrafricaine. L'action nécessite de la sorte une innovation sur deux fronts : une stratégie axée sur la réduction des déterminants de la dominance massive du milieu politique par la gent masculine et une méthode d'introduction et de renforcement des déterminants favorables à la massification en qualité et en quantité, de la présence des femmes dans le champ politique. En référence à ces deux fronts, le Projet se déploiera selon les 3 stratégies suivantes.

### **(1) Une stratégie scientifique d'intervention basée sur l'évidence :**

Elle consiste, par une recherche statistique et anthropologique, à mesurer les différents indicateurs de la participation politique des femmes et du leadership féminin, à analyser les déterminants du statut quo de la marginalisation politique des femmes, à déterminer les leviers du changement, et à établir la carte des OSC féminines dédiées à la réponse genre et gouvernance inclusive. Cette recherche permet de disposer des données quantitatives et qualitatives pour apprécier les progrès entre la situation initiale et les situations ultérieures à la survenue du Projet.

### **(2) Une stratégie partenariale basée sur la diversité et la complémentarité technique et géographique des acteurs, la déconcentration du Projet et la spécialisation des paliers de la pyramide d'intervention**

Un maillage consortial de deux agences onusiennes (ONU Femmes et du PNUD, d'une Mission (MINUSCA), de deux entités publiques (ANE et Ministère en charge de la promotion de la femme) et de cinq Organisations de la Société Civiles est proposé. Cette combinaison partenariale permettra d'assurer la synergie d'une diversité d'expériences en action genre et gouvernance démocratique, la capitalisation de la connaissance et de l'enracinement respectif des Organisations de la Société Civile dans leur région d'intervention pour maximiser l'effet endogène (acceptabilité) de l'initiative et la pertinence du choix des approches opérationnelles.

### **(3) Un mécanisme de contrôle et de correction de l'effectivité du fonctionnement exhaustif et qualitatif des différents éléments du dispositif d'innovation et la mesure de la situation ex-ante et de la situation finale ex-post pour apprécier le niveau de changement induit par le processus d'innovation.**

## **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Trois grandes phases vont rythmer la mise en œuvre du Projet sur une durée totale de 18 mois : la phase de préparation/lancement du Projet, la phase de mise en œuvre et la phase de capitalisation/clôture.

### Trimestre 1 : Phase de préparation/ Lancement du Projet

Mise en place de l'équipe de projet et du mécanisme de coordination, mobilisation des ressources matérielles et équipements ; élaboration des plans de travail conjoints détaillés, élaboration du plan global du suivi évaluation. Contractualisation avec les partenaires d'exécution et répartition des communes d'intervention. Organisation de la première réunion des membres du comité de pilotage. Organisation de l'atelier de lancement du projet.

### Trimestre 2 à 5 : Mise en œuvre des activités

N°	ACTIVITES	CALENDRIER					
		Année 1				Année 2	
		T1	T2	T3	T4	T1	T2
1	Mise en place de l'équipe de projet et du mécanisme de coordination, mobilisation des ressources matérielles et équipements						
2	Élaboration des plans de travail conjoints détaillés, élaboration du plan global du suivi évaluation, Organisation de la première réunion des membres du comité de pilotage						
3	Contractualisation avec les partenaires d'exécution et répartition des communes d'intervention, Organisation de l'atelier de lancement du projet.						
4	Production de supports didactiques et de communication						
5	Organisation des ateliers de formation des formateurs y compris les coachs politiques						
6	Organisation des cadres d'échange et de concertation avec les forces vives de la nation						
7	Organisation des ateliers de formation des principaux acteurs du processus électoral						
8	Organisation des causeries éducatives avec les associations féminines						
9	Conduite des campagnes d'affichage et de distribution des dépliants						
10	Organisation des émissions et spots radios et sitcom télévisé						
11	Appuis matériels et financiers aux femmes en âge de voter pour l'établissement des pièces officielles						
12	Plaidoyer et lobbying						
13	Mise en place des Cliniques d'accompagnement politique des femmes politiques						
14	Appui multiforme et accompagnement des femmes politiques						
15	Mobilisation des leaders communautaires						
16	<i>Consolidation, capitalisation, clôture</i> – Finalisation de activités de terrain, évaluation participative dans les différentes communes, enquête de fin de projet, Rédaction du rapport de fin de projet						
17	Conduite de l'évaluation finale externe						

### Trimestre 6 : Consolidation, capitalisation, clôture

Finalisation de activités de terrain, évaluation participative dans les différentes communes, enquête de fin de projet, évaluation externe finale

**N.B.**

- Le comité de pilotage se réunira à intervalle régulier de 4 mois. Soit au total 04 rencontres durant la mise en œuvre du projet
- Pas de nouveau recrutement de staff pour la mise du Projet. Le staff mobilisé pour le Projet de promotion de la participation politique sera affecté à ce nouveau Projet. Cette démarche s'inscrit en droite ligne des recommandations du Secrétariat du PBF et permet de gagner en temps.

### **III. Gestion du projet et coordination**

#### **e) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre**

ONU Femmes est l'entité des Nations Unies en charge de coordonner les efforts des agences du Système des Nations Unies, des gouvernements et de la société civile pour la promotion de l'égalité des Sexes et l'autonomisation de la femme dans tous les pays et dans tous les secteurs. Le Programme ONU Femmes en RCA appuyée par son Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre renforce depuis 2015 les efforts pour augmenter la participation des femmes sur les questions de Femmes, Paix et Sécurité dans le contexte de la reconstruction post-conflit, la consolidation de la paix et un appui à la réponse humanitaire couplé d'un rôle de coordination des initiatives des agences des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein de l'équipe de pays (UNCT).

Le Programme ONU Femmes en RCA a déjà piloté plusieurs programmes dont 2 financés par le Gouvernement du Japon à savoir « *Support to Transitional authorities in Central African Republic to strengthen women's participation in peace and security and assistance to women and girls affected by conflict* » et « *Support to inclusive Disarmament, Demobilization, Reintegration (DRR) and Gender responsive humanitarian response in CAR* ». En qui concerne spécifiquement la Gouvernance et la participation politique des femmes, deux projets sont en cours d'exécution :

Le Programme de Promotion de la participation politique et leadership des femmes dans la consolidation de la paix financé par le Fond des Nations Unies pour la consolidation de la Paix ; et le Programme pour la promotion du leadership et la participation des femmes dans la vie politique et publique en République Centrafricaine (RCA) financé par le Gouvernement du Canada.

Il convient de préciser que les actions de ONU Femmes s'inscrivent en droite ligne du Document de programme quinquennal sur la Gouvernance sur la participation des femmes à la vie politique et publique.

ONU Femmes dispose d'une expertise technique en genre avec une Senior Gender Adviser et d'une équipe de huit (8) staffs (2 internationaux et 6 nationaux) spécialisées dans les thématiques de Femmes Paix et Sécurité, Action Humanitaire et de réhabilitation économique dans un contexte de crise et post conflit. Il est reconnu que, pour des interventions catalytiques, un meilleur engagement des autorités nationales et acteurs de la société civile sont nécessaires pour faire progresser l'agenda du genre en RCA. C'est ainsi que ONU Femmes a développé des partenariats privilégiés avec la MINUSCA, et les agences des Nations Unies en RCA dont le PNUD, les entités gouvernementales et publiques (Présidence de la République, Ministère de la Justice, Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, Ministère de l'Action Humanitaire et de la Renonciation Nationale, Assemblée Nationale, l'Autorité Nationale des Elections, Université de Bangui etc) et plusieurs plateformes des organisations de la société civile dont entre autres : l'OFCA, le RELFECA, le RFEAMP, PFC, FADAEC, AFJC, MJP, CNJ, G23 etc

Les interventions de ONU Femmes en RCA couvrent les préfectures suivantes : Préfecture de l'OMBELLA M'POKO (BANGUI), Préfecture de l'OUAKA (BAMBARI), Préfecture de la HAUTE-

KOTTO (BRIA), Préfecture de NANA-GRIBIZI (KAGA.BANDORO), Préfecture de l'OUHAM (BOSSANGO)

Le Mandat international de ONU Femmes en matière de promotion de l'égalité entre les sexes et son expérience unique dans la supervision d'un programme conjoint financé par le PBF en RCA fait d'elle, de manière tout à fait naturelle, l'agence Chef de file du présent financement du PBF en RCA.

Le PNUD a une expérience avérée d'appui dans les domaines de gouvernance, de justice, de sécurité, règlements des conflits, cohésion sociale et de consolidation de la paix. Plusieurs projets ont été mis en œuvre dans ce cadre. Il s'agit notamment du projet d'appui au processus de réconciliation nationale pour une paix durable en RCA, du Projet d'Appui au Cycle Électoral de la République Centrafricaine (2014-2016) du Projet d'Appui à la lutte contre les Violations des Droits de l'Homme et à la Relance de la Justice en Centrafrique et du Projet d'appui à la médiation et au dialogue pour la paix en RCA et du Projet d'appui à la médiation et au dialogue pour la paix en RCA.

Ces projets ont permis de (i) fournir aux acteurs nationaux, un accompagnement technique et financier en vue de rétablir la cohésion sociale et, à moyen terme, faciliter le processus de réconciliation nationale pour une paix durable en République Centrafricaine. Dans cette perspective, l'accent a été mis sur la promotion de la médiation inter/intra-communautaire pour réduire la violence, apaiser les tensions et amorcer un dialogue inter-centrafricain pour une réconciliation nationale et une paix durables par la mise en place d'un réseau de médiateurs et des Comités locaux de paix et de dialogue ; (ii) apporter une assistance au renforcement des capacités organisationnelles, techniques, financières et opérationnelles des principaux acteurs nationaux impliqués dans le processus électoral pour permettre une conduite efficace, efficiente et pérenne d'un processus électoral libre, transparent, crédible et inclusif, conformément aux standards internationaux ; (iii) contribuer à faire de la justice l'un des acteurs clés de la construction de la paix et la réconciliation nationale en Centrafrique, en luttant contre les graves violations, la justice transitionnelle et la protection des droits dans les communautés à travers une approche pouvant mobiliser les communautés et particulièrement les femmes et les jeunes, autour d'objectifs et d'intérêts communs et contribuer au retour de la cohésion sociale.

Le genre étant au cœur du mandat du PNUD, plusieurs initiatives ont été développées dans le cadre du renforcement des femmes à la vie politique et à la participation des femmes au processus de paix, notamment en appui de l'Initiative Africaine de Paix en RCA menée par l'Union Africaine.

Dans son rôle privilégié d'appui à la partie nationale et en partenariat avec la Mission et les autres agences du Système des Nations Unies, le PNUD présente donc, un avantage comparatif dans le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et de la société civile en matière de gouvernance inclusive, de consolidation de la paix et d'institutionnalisation du genre de façon transversale au niveau des politiques publiques et de la société civile.

#### **Gestion du projet et coordination**

Le Projet fera intervenir plusieurs entités dans sa mise en œuvre. Notamment les agences onusiennes (ONU Femmes et PNUD) et les partenaires d'exécution (05 OSC, le Ministère en charge du Genre et l'ANE).

L'équipe de gestion et de coordination du projet, placée sous le leadership d'ONU Femmes est chargée de :

- Elaborer les plans de travail et de suivi évaluation
- Pourvoir à l'expertise technique nécessaire pour la mise en œuvre harmonieuse des plans de travail et de suivi évaluation,
- Fournir une expertise technique dans la conception et la production des supports de formation et de communication

- Etablir des partenariats avec les acteurs clés tels que le Ministère en charge du Genre, l'Assemblée Nationale, l'Autorité Nationale des Elections, au niveau national et préfectoral, etc.
- Formaliser les accords de collaboration avec les partenaires de mise en œuvre identifiés.
- Appuyer le plaidoyer des OSC partenaires auprès des acteurs clés tels que les leaders des partis politiques, les membres de l'Assemblée Nationale, les leaders communautaires et religieux et les médias pour la promotion du leadership des femmes, la reconnaissance de leurs droits de leaders légitimes, de citoyennes, la contribution à une nouvelle perception de leur image ;
- Veiller à la conception des messages genre sensibles en adéquation et favorables à la Paix et à la réconciliation en RCA et surtout, à la valorisation de l'image de la femme et de la jeune fille comme leader légitime et actrice de paix.
- Donner des conseils stratégiques en genre pour l'orientation du travail des partenaires de mise en œuvre sur le terrain, pour l'orientation globale du projet afin de s'assurer que toutes activités répondent de manière cohérente et adéquates non seulement aux besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles centrafricaines et mais aussi aux priorités nationales pour le Relèvement et la Consolidation de la Paix

Compte tenu de l'importance du sujet et de la sensibilité des questions de Gouvernance en RCA, le programme sera sous la supervision de la Coordinatrice du Bureau de ONU Femmes, expérimentée en question de Femmes, Paix, Sécurité, Gouvernance et participation politique, qui maîtrise très bien le contexte sociopolitique centrafricain.

La coordination du programme sera assurée par le Chargé du Programme Genre et Gouvernance, (Staff international, Consultant International, Assistance technique) qui pilote actuellement la mise en œuvre du Programme de promotion de la participation politique et leadership des femmes dans la consolidation de la paix en RCA. Ayant une bonne maîtrise des facteurs et principaux acteurs du processus démocratique en RCA, il saura assurer la continuité et la complémentarité avec les initiatives précédentes et surtout capitaliser et consolider les acquis. Le cout global de l'assistance technique imputée au projet sera de 148 164 USD. (70% du cout global.)

Deux assistants au Projet, staffs nationaux SB3 (un Program officer et un Finance Analyst ) seront affectés à temps plein au projet. Le cout global de la prestation sera 76 236 USD (100%). Le chargé de suivi évaluation de ONU Femmes interviendra dans le cadre du suivi de la mise en œuvre efficiente et efficace du Projet. Il effectuera des missions de suivi auprès des partenaires d'exécution et prendra également part aux réunions du comité de pilotage du projet.

La gestion du projet se fera selon l'approche axée sur les résultats. Il s'agira alors de s'assurer que l'unité de coordination du projet présidée par ONU Femmes avec l'expertise dont elle dispose est mise en place, fonctionne efficacement et dispose de tous les moyens nécessaires pour atteindre les résultats escomptés. L'approche stratégique d'ONU FEMMES consiste en effet à veiller à ce que toutes les parties prenantes à la réalisation du Projet soient au même niveau d'information, surmontent ensemble les difficultés, conduisent dans la mesure du possible des activités conjointes et ou complémentaires et trouvent des solutions aux difficultés qui pourraient surgir au cours de la mise en œuvre dans un contexte relativement instable et imprévisible.

L'équipe de coordination du projet au niveau du PNUD sera assurée par le Gender Specialist (International P3). Un (e) Associé (e) au programme gouvernance et genre (SB 3) et un assistant administratif et financier (SB3), seront responsable de la mise en œuvre du Résultat 1 compte tenu de son expertise dans les domaines de gouvernance, de genre et élections et de ses rapports privilégiés avec le Gouvernement et l'Autorité Nationale des Elections dans le cadre de l'assistance aux élections. Une contribution de prise en charge de l'ensemble du staff de 50% sera applicable au présent projet. Les fonds propres du PNUD couvriront le reste de la prise en charge.

ONU Femmes et PNUD seront les bénéficiaires directs du financement du Projet. En tant qu'Agence Lead, ONU Femmes assurera la gestion administrative et financière des activités du Projet, la

réalisation des activités des résultats N° 2 et 3, le reporting et la communication/visibilité autour du Projet. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Promotion de la Participation politique et leadership des femmes dans la consolidation de la paix en RCA, un plan de communication a été élaboré. Ce dernier servira de base pour toutes les actions de communication et de visibilité du présent Projet.

Les deux agences assureront une communication opérationnelle sur toutes les activités du projet. De plus des partenariats stratégiques seront particulièrement recherchés (bailleurs bilatéraux, partenaires techniques et financier) tout au long du projet afin non seulement de mobiliser des ressources additionnelles mais aussi de communiquer sur les résultats atteints et sur l'appui stratégique du PBF.

La MINUSCA apportera un appui logistique dans la mise en œuvre des activités sur le terrain ainsi qu'une expertise technique dans les différentes approches et contact avec la partie nationale.

**a) Gestion du risque.**

Risques	Probabilité (Faible, Moyenne, Haute)	Indice de gravité (Faible, Moyen, Haut)	Stratégie de réduction des risques (ainsi que la personne et l'entité responsable)
La survenance des conflits/l'instabilité politique et les difficultés d'accès aux zones de mise en œuvre du Projet	Haute	Haute	Observer de façon continue l'évolution de la situation sécuritaire et suivre à la lettre les instructions de l'UNDSS.  Accélérer la mise en œuvre des activités pendant les périodes stables.  Pour le problème d'accès spontané aux zones de mise en œuvre, impliquer davantage les OSC et les leaders locaux qui ont la capacité de travailler et de dialoguer aisément avec les belligérants même en période de troubles.
Risque que le Projet soit perçu par la classe politique comme une menace du fait de l'éclairage qu'il apportera à la population féminine, qui sera désormais plus clairvoyante quant à ses choix électoraux et politiques	Haute	Haute	Une cérémonie de lancement du Projet est prévue, qui permettra de communiquer amplement sur les objectifs et la stratégie de l'action de sorte à lever les équivoques sur ses intentions.  Les acteurs politiques seront impliqués à la mise en œuvre du projet
Risque que les tenants de la tradition perçoivent le Projet comme une voie pour l'insoumission de la femme, et donc comme une initiative qui pourrait conduire à la			le Projet entend impliquer les leaders communautaires pertinents ( autorités traditionnelles et religieuses ) dans la conduite des activités de

déperdition des valeurs familiales ;			sorte à lever tous les facteurs de blocages et suspicions illégitimes  Mettre en place un pool des champions du Genre (HEFORSHE)  Développer les techniques de CCC/C4D
--------------------------------------	--	--	--

Les Administrations publiques et les OSC partenaires d'exécution recevront 41,33% du Budget total du projet pour l'exécution des activités sur le terrain. Spécifiquement, toutes les activités de sensibilisation de la population, de formation des candidates, de mobilisation sociale et de communication pour les changements des comportements néfastes au leadership et à la participation politique des femmes dans les 30 communes cibles du projet seront mises en œuvre par les OSC localement compétentes.

Ces ONGs seront sélectionnées sur la base d'un processus compétitif, basé sur leur compétences techniques, administratives et financières ainsi que de leur éventuelle expérience avec les agences bénéficiaires des fonds sur des projets similaires antérieurs.

#### b) Suivi / évaluation

Le suivi/évaluation du projet sera basée sur la gestion axée sur les résultats et se fera de manière régulière au niveau de chaque partenaire de mise en œuvre. Il est également prévu des missions de suivi conjoint impliquant tous les acteurs de mise en œuvre du projet notamment les agences récipiendaires, les ministères techniques, les OSC et le Secrétariat PBF. Cette approche permettra d'identifier les défis et risques potentiels en vue d'apporter des mesures correctives significatives pour l'amélioration de sa performance vers l'atteinte des résultats.

L'évaluation finale et l'audit financier seront réalisés par un cabinet indépendant.

Un comité de pilotage regroupant les agences onusiennes exécutrices du projet, la MINUSCA, le Gouvernement, les représentants des OSC et des bénéficiaires (hommes/Femmes/Jeunes filles) sera mis en place. Le comité de pilotage se réunira tous les quatre mois et aura pour mission la validation des orientations du projet.

Des outils de planification et de suivi/évaluation harmonisés et validés par la Coordination du projet avec l'appui du Secrétariat PBF seront conçus et applicables à tous les acteurs.

Le projet sera suivi à deux niveaux : au niveau primaire par chaque partenaire impliqué dans le volet le concernant ; au niveau secondaire par l'équipe de gestion du projet à travers la consolidation et le contrôle qualité des rapports d'activités conformément aux procédures du PBSO. A cela s'ajoute l'organisation des réunions de revue périodiques des activités du projet et la réalisation d'une évaluation externe des résultats du projet ainsi que d'un audit financier externe à la fin du projet.

Dans le cadre de mise en œuvre du Projet PBF en cours, il a été commandité une étude de base sur les indicateurs de référence de leadership et participation politique de la femme. Les résultats de cette étude serviront de base à la réalisation de ce projet. Aussi, les meilleures pratiques et leçons apprises de ce projet seront dupliquées dans ce présent projet afin d'optimiser le succès des résultats attendus.

Le Coordonnateur du Projet au niveau de ONU Femmes et la Coordonnatrice Genre du PNUD, y compris les chargés des projets au niveau des OSC partenaires d'exécution seront responsables de la planification, du suivi et de mise en œuvre du projet. Le Coordonnateur du Projet, appuyé par l'Expert en Suivi-Evaluation de ONU Femmes RCA élaborera des outils de planification et de suivi et évaluation qui seront validés par le Comité de pilotage. Ces outils seront utilisés par les partenaires de mise en œuvre. Un Plan de suivi/évaluation sera mise en place par le Secrétariat du PBF qui intègre le portefeuille sera mis à jour afin d'évaluer les progrès de manière périodique vers l'atteinte des résultats, les défis et définir des orientations nécessaires pour l'amélioration de la performance du projet.



Il sera mis en place des cellules locales de suivi qui regrouperont tous les partenaires de mise en œuvre au niveau local, les représentants des bénéficiaires, les autorités administratives, communautaires et religieuses. Ce mécanisme de participation au niveau stratégique et local permettra une meilleure appropriation du Projet par les bénéficiaires.

Un budget de 90 000 USD seront alloués aux activités de suivi/évaluation dont 40 000 USD pour l'évaluation finale du projet. Les chargés du suivi évaluations des agences exécutrices effectueront à intervalle régulier des missions de suivi sur le terrain où des questions de suivi seront administrés aux différentes parties prenantes. Une enquête de perception sur les changements induits par les interventions du Projet sera réalisée à mi-parcours.

#### c) Stratégie de fin de projet / durabilité

Premièrement, la stratégie de durabilité du programme emporte l'implication des entités étatiques dans la mise en œuvre directe des activités. En effet, les activités sont d'abord incluses dans les plans d'action de ces entités mais elles y sont domiciliées physiquement car les infrastructures de ces administrations serviront à abriter certaines activités du projet. En réalité, la stratégie de durabilité mise sur une appropriation du projet par les structures étatiques permanentes.

Deuxièmement, dès lors que le Projet sera implanté au sein des associations, il demandera très peu de moyens financiers pour continuer à fonctionner. Ainsi, les associations pourront en assurer aisément la continuité, puisque le matériel nécessaire leur sera légué et qu'elles n'auront pas besoin de frais particuliers pour continuer avec le nouveau type d'ordre du jour instauré avec l'avènement du Projet.

Par ailleurs, la mise en place des cliniques d'accompagnement des femmes politiques répond à un besoin exprimé par les leaders féminins, de se former pour mieux assumer leur charge. Dès la fin du Projet, le comité de pilotage se réunira à l'effet d'engager un plan stratégique et un plan de développement des cliniques d'accompagnement des femmes politiques qui permettront de déterminer la vision, les objectifs et les conditions et moyens nécessaires au passage à l'échelle de ces centres, qui ont vocation à élargir leurs champs d'intervention et fournir des formations pointues aux élues afin qu'elles assument mieux leurs charges. Ces bénéficiaires appuieront modestement le fonctionnement des cliniques, garantissant ainsi leur pérennité.

Troisièmement, la stratégie de durabilité concerne la constitution dans chaque commune du projet, d'un pool de relais locaux chargés d'animer ou de prolonger les activités du projet au-delà de sa durée contractuelle.

#### IV. Budget du projet

Voie en annexe D.

Résultats	Budget alloué	Justifications
<b>Résultat 1 : Les avancées genres du projet du code électoral sont adoptées et permettent une amélioration de la participation politique des femmes</b>	\$ 445 000	Plaidoyer auprès des institutions pour l'adoption des normes favorables à la participation politique des femmes ; Renforcement des capacités des principaux acteurs clés du processus électoral ainsi que des organisations de la société civile en particulier les organisations des femmes sur les avancées genre du Code électoral.
<b>Résultat 2 : Les femmes en âge de voter (18+) dans les sites du projet sont inscrites sur les listes électorales et comprennent mieux</b>	\$ 360 000	Palette d'actions et d'activités en vue de susciter une plus large participation électorale des femmes. L'Etude de base réalisée a mis en évidence un certain désintérêt des femmes à la

<p><b>les enjeux de la participation politique des femmes</b></p>		<p>chose politique pour plusieurs raisons et facteurs. Il est attendu un changement positif à l'issue des dynamiques de communication sociale pour le changement des comportements (C4D) et des appuis matériels qui seront accordées aux femmes.</p> <p>Pour conduire ces changements, une certaine expertise technique est requise. D'où l'assistance technique permanente à tous les Résultats. Comme il s'agit des dynamiques de changements des comportements sociaux, l'assistance technique constitue en réalité la principale matière première.</p> <p>La conception de l'essentiel des manuels et autres guides, l'animation des formations y compris les orientations stratégiques et plaidoyers seront assurés par l'assistance technique. Tel que planifié, le projet fera appel à des consultants externes que de manière subsidiaire (évaluation et audit externe)</p>
<p><b>Résultat 3 : Les capacités et aptitudes des femmes candidates sont renforcées et les leaders communautaires ont fait la promotion du leadership féminin</b></p>	<p>\$ 423 164</p>	<p>Ici il est question d'accompagner le leadership politique féminin à la base afin de parvenir à une représentativité significative des femmes dans la gouvernance locale. A ce niveau également c'est l'assistance technique qui va formuler l'essentiel des réponses. Bien que plusieurs staffs d'ONU Femmes et du PNUD interviendront dans la mise en œuvre du projet, celui-ci ne supportera que les coûts des staffs clefs (Consultant international chargé de la coordination 70 %, 02 staff SB3 100%, 02 staff SB3 50%. Dans l'ensemble, le Projet ne supportera que partiellement les charges liées à la rémunération du personnel.</p>
<p><b>Budget Total du projet (USD)</b></p>		<p>1 500 000</p>

**Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

**AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations;

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or

progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it		Head of UN Country Team where it does not.
--	--	--

**Financial reporting and timeline**

<b>Timeline</b>	<b>Event</b>
<b>30 April</b>	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

**Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

**Financial reports and timeline**

Timeline	Event
<b>28 February</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b>30 April</b>	Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)
<b>31 July</b>	Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)
<b>31 October</b>	Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)
<b><i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i></b>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)

- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project<sup>15</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTE-O for the PBF grant.

---

<sup>15</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

**Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p><b>Théorie de changement :</b>  <b>A inclure</b>  <b>Objectif général :</b> Promouvoir l'inclusion massive des femmes dans la gouvernance locale  <b>Indicateur d'impact :</b> Niveau d'amélioration de la participation politique des femmes dans la gouvernance locale et dans les instances politiques de prises de décisions d'ici les échéances électorales de 2021.</p>				
<p><b>Résultat 1 :</b> Les avancées genre du projet du code électoral sont adoptées et permettent une amélioration de la participation politique des femmes</p>		<p><b>Indicateur 1 a :</b>  <b>Existence d'un code électoral révisé incluant les avancées genre</b></p> <p><b>Base de données :</b>                      Le code électoral actuel est peu favorable à la participation électorale des femmes et des jeunes et n'intègre pas l'organisation des élections municipales</p> <p><b>Cible :</b>                      Le code électoral révisé est favorable à la participation électorale des femmes et des jeunes et prend en compte l'organisation des élections municipales</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Rapport du Projet</p> <p>Rapport d'évaluation du projet</p> <p>Coupure de journaux</p>	
		<p><b>Indicateur 2 b</b>  <b>Pourcentage des candidatures féminines déclarées pour les échéances électorales de 2020-2021</b></p>		



		<p>Base de données : 00 Cible: 40 %</p>		
		<p><b>Indicateur 1c :</b>  <b>Pourcentage des membres (hommes et femmes) de partis politiques, l'ANE, et l'Assemblée Nationale indiquant une amélioration de leur appropriation des avancées genre</b>  Base de données : A déterminer Cible : 75%</p>	<p>Journal officiel Textes promulgués Archives nationales  Rapport d'activité Rapport d'évaluation du Projet Rapport d'enquête de perception</p>	
	<p><b>Produit 1.1 : Les institutions impliquées dans la mise en place du cadre juridique électoral sont sensibilisées pour l'adoption des normes favorables à la participation électorale des femmes</b></p>	<p>Indicateur 1.1.1 Nombre d'institutions impliquées dans des initiatives sensibles au genre Base de données : 0 Cible : Les institutions ciblées (ANE, Assemblée nationale, Cour constitutionnelle) s'engagent effectivement dans 5 initiatives sensibles au genre  Indicateur 1.1.2</p>	<p>Rapport d'activité Rapport d'évaluation du Projet Coupure de journaux</p>	

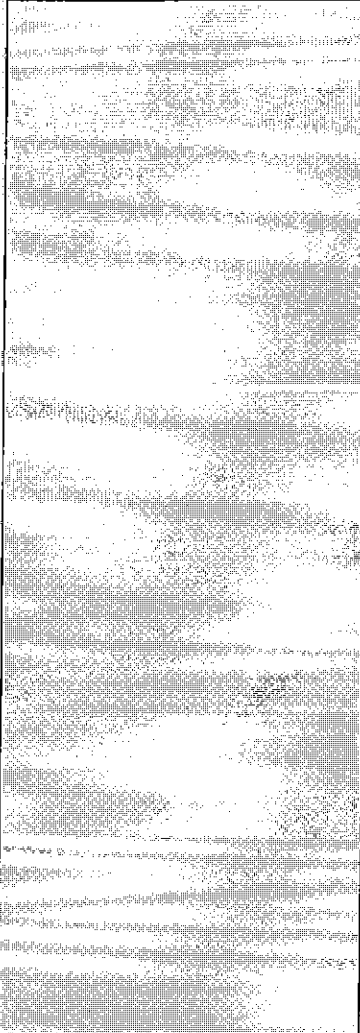
	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p><b>Organiser 03 cadres d'échange et de concertation avec les présidents des Partis politiques représentés à l'AN, les Présidents des Groupes Parlementaires, le Forum des Femmes Parlementaires, la Commission des lois, les membres de la Cour Constitutionnelle en vue de l'adoption du code électoral</b></p> <p><b>Organiser 2 sessions de formations sur la prévention des conflits avec le forum des femmes parlementaires</b></p> <p><b>Soutenir 3 initiatives de promotion du Genre initiées par l'ANE</b></p>	<p><b>Nombre d'initiatives organisées par le Forum des femmes parlementaires en préparation de l'adoption du code électoral</b></p> <p>Base de données : 0 Cible : 2</p>		
		<p>Indicateur 1.1.4</p> <p>Base de données : 00 Cible : 04</p>	Rapport d'activité	
	<p><b>Produit 1.2 : Les principaux acteurs du processus électoral et les organisations féminines se sont appropriés de la sensibilité Genre du nouveau code électoral</b></p>	<p>Indicateur 1.2.1 :</p> <p>Pourcentage des leaders du processus électoral (F/H) et organisations féminines des zones cibles qui indique une meilleure compréhension des avancées Genre du nouveau code électoral</p>	Rapport d'activité Rapport d'évaluation	

	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p><b>Organiser 15 ateliers de formation des principaux acteurs du processus électoral</b> (ANE, Ministère en charge de l'administration du territoire, Partis politiques,) sur le nouveau code électoral, la loi sur parité, le code des collectivités territoriales, la loi organique relative à l'ANE</p> <p><b>Organiser 15 ateliers de formation des leaders des organisations féminines sur le nouveau code électoral</b></p> <p><b>Traduire en sango et Reproduire 20 000 copies du nouveau code électoral et le mettre à la disposition des organisations féminines</b></p>	<p>Base de données :</p> <p>00</p> <p>Cible :</p> <p>70 % dont 30%</p>			
		<p>Indicateur 1.2.2</p> <p>Nombre d'acteurs clefs(H/F) du processus électoral dont les capacités ont été renforcées sur le nouveau code électoral.</p> <p>Base de données :</p> <p>00</p> <p>Cible :</p> <p>400 (200 femmes/200 hommes)</p>			
			<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapport d'enquête de perception</p> <p>Liste de présence aux activités</p>		
		Indicateur 2 a	Rapport ANE		

<p><b>RESULTAT II : Les femmes en âge de voter (18+) dans les sites du projet sont inscrites sur les listes électorales et comprennent mieux les enjeux de la participation politique des femmes</b></p>	<p><b>Pourcentage des femmes inscrites sur les listes électorales</b></p> <p>Base de données : liste électorales 2015-2016</p> <p>Cible :</p> <p>Augmentation de 20 % du taux des femmes inscrites sur les listes électorales par rapport aux élections de 2015-2016</p>	<p>Rapport d'évaluation du projet</p>	
<p><b>Indicateur 2 b :</b></p> <p><b>Pourcentage de la population dans les zones cibles du projet (Femme/Homme) qui indique mieux comprendre les enjeux de la participation politique des femmes et de leur rôle comme leader légitime</b></p> <p>Base de données : A déterminer</p> <p>Cible :</p> <p>70% de la population cible du projet</p>	<p>Indicateur 2 b :</p> <p><b>Pourcentage de la population dans les zones cibles du projet (Femme/Homme) qui indique mieux comprendre les enjeux de la participation politique des femmes et de leur rôle comme leader légitime</b></p> <p>Base de données : A déterminer</p> <p>Cible :</p> <p>70% de la population cible du projet</p>	<p>Rapport ANE</p> <p>Rapport d'évaluation du projet</p> <p>Monographies des partis politiques</p>	
<p><b>Produit 2.1 : Les organisations de la société civile et les radios communautaires/TV partenaires du projet sont</b></p>	<p>Indicateur 2.1.2</p> <p>Nombre de leaders (femmes/hommes) d'OSC formé et capable de disséminer</p>		

	<p><b>soutenues dans leurs efforts de dissémination des connaissances en matière de participation politique des femmes et d'éducation à la citoyenneté.</b></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p><b>Organiser 06 ateliers de formation des leaders d'OSC sur les enjeux de la participation politique des femmes et la citoyenneté</b></p> <p><b>Renforcer les capacités de 05 radios communautaires et 01 TV pour accompagner les efforts de la participation des femmes et des jeunes filles au processus électoral et de consolidation de la paix</b></p> <p><b>Produire des supports didactiques et de communication :</b></p>	<p>les connaissances acquises auprès de la population</p> <p>Base de données : 00</p> <p>Cible : 300 (200 femmes et 100 hommes)</p> <p>Indicateur 2.1.3</p> <p>Nombre des radios communautaires et TV partenaires du projet mettant des messages pour la promotion de la participation politique des femmes</p> <p>Base de données : 00</p> <p>Cible : 5 radios communautaires et 1 TV émettant au moins 1 message par mois</p>		
		<p>Indicateur 2.1.2</p>	<p>Rapport d'activité des causeries éducatives</p>	

	<p><b>400 Guides du formateur</b> (environ 50 pages), à l'usage des 300 leaders d'OSC formés qui assureront la dissémination sur le terrain</p> <p><b>400 boîtes à image</b> à l'usage des formateurs pour illustrer leurs causeries éducatives</p> <p><b>2500 Précis sur les enjeux de la participation démocratique</b> à l'usage des associations féminines (environ 20 pages). Ce document sera distribué aux organisations féminines des zones cibles du projet comme support à la formation de leurs membres.</p> <p><b>Les affiches (format A3 et A0)</b> l'affichage devra en priorité cibler les lieux &amp; cadres suivants : Services des préfets, les sous-préfectures, les mairies, les hôpitaux et dispensaires (lieu de forte fréquentation des femmes), les chefferies</p>			
--	--	--	--	--

	<p>traditionnelles, les résidences des chefs de quartiers, de blocs et de clans, les lieux de cultes, (les églises et les mosquées), les campus universitaires et grandes écoles, les places du marché, les débits de boissons à fortes fréquentations, les sièges d'associations des quartiers et des villages, les grands carrefours, les salons de coiffure/couture etc)</p> <p><b>Les dépliant :</b>  Un dépliant est prévu pour un total de 60 000 exemplaires. Ce dépliant sera divisé en deux parties dont une présentation sommaire du projet et ses offres (recto) et une synthèse des contenus sur les enjeux de la participation politique des femmes (verso). Ils seront édités en format A4, quadrichromie</p> <p><b>Production des spots et sitcom</b></p>			
--	--	--	--	--

	<p>01 spot sur l'inscription sur les listes électorales lors de la phase des inscriptions</p> <p>01 spot sur la participation effective au vote dès la convocation du corps électoral</p> <p>01 sitcom sur le rôle crucial de la solidarité féminine dans l'amélioration du leadership et de la participation des femmes</p> <p>Les spot et sitcom seront mis à la disposition des radios communautaires et TV partenaires du projet.</p>			
	<p><b>Produit 2.2 : Les femmes en âge de voter des zones cibles du projet bénéficient d'un appui pour l'établissement de leur pièce officielle en vue de leur participation future en tant qu'électrice aux échéances électorales de 2021</b></p>	<p>Indicateur 2.2.1</p> <p>Nombre de femmes détentrice de pièce officielles</p> <p>Base de données : A déterminer</p> <p>Cible : <b>3 000</b></p>	<p>Rapport d'activité de sensibilisation</p> <p>Coupure de presse</p> <p>Rapport d'évaluation du projet</p>	
	<p><i>Liste des activités relevant du produit :</i></p>	<p>Indicateur 2.2.2</p> <p><b>Pourcentage des femmes indiquant une amélioration de leur</b></p>	<p>Comptes rendus des émissions radio et télé</p>	



	<p>Fournir un appui financier et matériel pour la production des pièces officielles à 3000 femmes et aux jeunes filles en Age de voter</p> <p>Conduire une intervention de communication (causerie éducative.) dans les associations de femmes, les campus universitaires et les collèges et lycées auprès des femmes et des filles en âge de voter sur les enjeux de leur participation démocratique (6 900 causeries éducatives. Soit 138 binômes de leaders qui animeront chacun 05 causeries éducatives dans 10 associations différentes. <math>138 \times 5 \times 10 = 6\ 900</math>. Si on estime que chaque association compte 30 membres alors on aura touché sensiblement 207 000 personnes par les causeries éducatives. )</p> <p>Organiser 160 émissions radios et télé sur les enjeux de la participation politique</p>	<p><b>compréhension des avancées genre du processus électoral</b></p> <p>Base de données :</p> <p>Faible</p> <p>Cible :</p> <p>65 % des femmes ayant bénéficiées des interventions du Projet</p>	<p>Enregistrement et archives disponibles</p> <p>Enquête sur l'auditoire des radios</p>	
			<p>Rapport d'activités</p> <p>Copie des pièces obtenues</p> <p>Archives des centres d'état civil</p>	

	des femmes et des jeunes filles			
	Organiser des campagnes d'affichages et de distribution des dépliants			
<b>RESULTAT III : Les capacités et aptitudes des femmes candidates sont renforcées et les leaders communautaires ont fait la promotion du leadership féminin</b>		Indicateur 3 a Pourcentage des femmes candidates indiquant une amélioration de leurs capacités à se présenter aux élections  Base de données : A déterminer Cible : TBD80%	Rapport ANE  Coupure de presse	
		Indicateur 3 b  Nombre d'initiatives de leaders communautaires promouvant la participation politique des femmes  Base de données : 00 Cible : 10		
		Indicateur 3 b	Rapport d'activité de formation et de coaching	

			Liste d'activité	
			Coupure de presse	
	<p><b>Produit 3.1 : Les potentielles candidates au niveau local ont bénéficié des formations spécifiques, d'un coaching personnalisé et ont posé des actes politiques significatifs.</b></p> <p>Liste des activités qui appartiennent au produit :</p> <p><b>Organiser des sessions de formations des coaches politiques</b></p> <p><b>Organiser des sessions de formations des formateurs des femmes politiques</b></p> <p><b>Produire les outils de formation et de coaching des femmes politiques</b></p> <p><b>La boîte à outils (toolkit) du coach politique à l'usage des personnels des cliniques politiques des</b></p>	<p><b>Indicateur 3.1.1</b>  <b>Nombre des femmes candidates potentielles dont les capacités ont été renforcées</b></p> <p>Base de données : 00</p> <p>Cible : 100</p> <p><b>Indicateur 3.1.2</b>  <b>Nombre de projet de société/ profession de foi élaboré par les femmes politiques</b></p> <p>Base de données : 00</p> <p>Cible : 20 projets de société</p>		

	<p>femmes (environ 100 pages),</p> <p><b>Le manuel du leadership politique à l'usage des femmes politiques</b> potentielles candidates et bénéficiaires des cliniques politique des femmes (environ 50 pages).</p> <p><b>Organiser des sessions de formation technique pour les femmes politiques</b> (connaissance du cycle électoral, élaboration des projets de société, conduite des campagnes électorales, techniques et stratégie de marketing politique, etc)</p> <p><b>Organiser des séances de coaching et de développement personnel au profit des femmes politiques</b></p>	<p>Indicateur 3.1.2</p>		
	<p><b>Produit 3.2 : Les leaders communautaires et les professionnels des médias sont soutenus dans leur plaidoyer en faveur de la</b></p>	<p>Indicateur 3.2.1</p> <p><b>Nombre d'initiative organisée par le Pool des champions du Genre</b></p>		

	<p><b>participation des femmes en politique et du changement des comportements sociaux néfastes à leur plein épanouissement</b></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p><b>Mettre sur pieds un pool des champions du Genre (chefs religieux, chefs traditionnels, artistes musiciens et comédiens, enseignants etc.)</b></p> <p><b>Organiser des sessions de renforcement des capacités des champions du Genre sur leur rôle dans la promotion du leadership féminin</b></p> <p><b>Soutenir les initiatives de promotion du leadership féminin organisé par les champions du Genre</b></p> <p><b>Organiser des forums d'échange et de dialogue intergénérationnel (foire de la paix)</b></p>	<p>Base de données :</p> <p>00</p> <p>Cible :</p> <p>10</p>		
		<p>Indicateur 3.2.2</p> <p>Base de données :</p> <p>00</p> <p>Cible :</p> <p>05</p>		
		<p>Indicateur 3.2.3</p> <p><b>Nombre d'initiative de promotion du leadership féminin pris par les professionnels des médias</b></p> <p>Base de données :</p> <p>00</p> <p>Cible :</p> <p>25</p>		

	<p><b>Soutenir les actions de promotion du leadership féminin par les professionnels des médias (créations des émissions dédiées, développement des rubriques spéciales femmes à la une, portraits des femmes politiques etc.</b></p>			
--	---	--	--	--

### Annexe C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	X		Les partenaires de mise en œuvre ont été identifiés et ont contribué à la rédaction du Projet. Néanmoins, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé dès la première semaine afin de formaliser le processus d'identification des partenaires conformément aux procédures de ONU Femmes et du PNUD
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?	X		En réalité le Projet ne compte pas mobiliser de nouveaux staffs. Le personnel en poste se chargera de sa mise en œuvre
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	X		Les sites ont été identifiés de commun accord avec les OSC qui font mettre en œuvre les activités sur le terrain
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X		Les représentants du Ministère en charge du Genre et de l'Autorité Nationale des Elections ont pris part à l'élaboration du projet
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existante a-t-elle été effectuée ?	X		Le projet capitalisera les acquis et leçons apprises des initiatives précédentes
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	X		Les bénéficiaires du projet sont clairement identifiés. (Femmes en âge de voter et femmes politiques à la base principalement)
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		Les résultats ont été répartis entre l'ONU Femmes (résultats II et III) et PNUD (Résultat I)
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		La répartition budgétaire et des activités a été faite pendant les consultations sur l'élaboration du projet. 41,33% du budget seront gérés par les partenaires d'exécution
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	N/A

### Annexe D : Budgets détaillés et UNDG (document Excel à part)

## Annexe D - Budget du projet PBF

Note: S'il s'agit de révision de projet, veuillez inclure colonnes additionnelles pour montrer le changement.

Tableau 1 - Budget du projet PBF par résultat, produit et activité

Nombre de résultat/ produit	Formulation du résultat/ produit/ activité	Budget par agence recipiendiaire en USD - Veuillez ajouter une nouvelle colonne par agence recipiendiaire	Pourcentage du budget pour chaque produit ou activité reserve pour action directe sur le genre (cas echeant)	Niveau de depense/ engagement actuel en USD (a remplir au moment des rapports de projet)	Notes quelconque le cas echeant (.e.g sur types des entrants ou justification du budget)
<b>Resultat 1: Résultat 1 : Les avancées genres du projet du code électoral sont adoptées et permettent une amélioration de la participation politique des</b>					
<b>Produit 1.1:</b>	Les institutions impliquées dans la mise en place du cadre juridique électoral sont sensibilisées pour l'adoption des normes favorables à la participation électorale des femmes	195,000.00	100%		
Activité 1.1.1:	Organiser 03 cadres d'échange et de concertation avec les présidents des Partis politiques représentés à l'AN, les Présidents des Groupes Parlementaires, le Forum des Femmes Parlementaires, la Commission des lois, les membres de la Cour Constitutionnelle en vue de l'adoption du code électoral	50,000.00	100%		
	Organiser 2 sessions de formations sur la prévention des conflits à l'intention du forum des femmes parlementaires	30,000.00			
Activité 1.1.2:	Soutenir 3 initiatives de promotion du Genre initiées par l'ANE	45,000.00	100%		
Activité 1.1.3:	Apui technique à la mise en œuvre du produit 1	70,000.00	100%		
<b>Produit 1.2:</b>	<b>Les principaux acteurs du processus électoral et les organisations féminines se sont appropriées de la sensibilité Genre du nouveau code électoral</b>	<b>250,000.00</b>	<b>100%</b>		
Activité 1.2.1:	Organiser 15 ateliers de formation des principaux acteurs du processus électoral	75,000.00	100%		
Activité 1.2.2:	Assurer la traduction sango et la reprographie en français et en sango de 20 000 du nouveau code électoral	30,000.00	100%		
Activité 1.2.3:	Organiser 15 ateliers de vulgarisation du nouveau code électoral auprès des masses féminines	75,000.00	100%		
Activité 1.2.4:	Assistance technique à la mise en œuvre du Produit 2	70,000.00	100%		
		<b>445,000.00</b>	<b>100%</b>		
<b>TOTAL \$ pour Resultat 1: 445000</b>					
<b>Resultat 2: Les femmes en âge de voter (18+) dans les sites du projet sont inscrites sur les listes électorales et comprennent mieux les enjeux de la participation politique des femmes</b>					



Produit 2.1:	Les organisations de la société civile et les radios communautaires/TV partenaires du projet sont soutenues dans leurs efforts de dissémination des connaissances en matière de participation politique des femmes et d'éducation à la citoyenneté.	147,000.00	100%	635,600.00
Activite 2.1.1:	Organiser 06 ateliers de formation des formateurs sur les enjeux de la participation politique des femmes et la citoyenneté	55,000.00	100%	
Activite 2.1.2:	Renforcer les capacités des radios communautaires et des professionnels des médias sur la promotion des élections inclusives	32,000.00	100%	
Activite 2.1.3:	Produire des supports didactiques et de communication	60,000.00	100%	
Produit 2.2:	Les femmes en âge de voter des zones cibles du projet ont bénéficié des appuis financiers pour l'établissement de leurs pièces officielles et des renforcements de capacités en vue de l'accroissement de leur participation électorale en tant qu'électrice	213,600.00	100%	
Activite 2.2.1:	Fournir un appui financier et matériel pour la production des pièces officielles aux femmes et aux jeunes filles en Age de voter	80,000.00	100%	
Activite 2.2.2:	Soutenir les campagnes de sensibilisation, de formation et de communication (causerie éducative, distribution des dépliants, campagne d'affichage, campagne média etc) dans les associations de femmes, les campus universitaires et les lycées auprès des femmes en âge de voter sur les enjeux de leur participation démocratique	133,600.00	100%	
Activite 2.3.3:		360,600.00	100%	
<b>TOTAL \$ pour Resultat 2: 360 000</b>				

<b>Resultat 3: Les capacités et aptitudes des femmes candidates sont renforcées et les leaders communautaires ont fait la promotion du leadership féminin</b>					
<b>Produit 3.1:</b>	Les potentielles candidates au niveau local ont bénéficié des formations spécifiques, d'un coaching personnalisé et ont posé des actes politiques significatifs.	200,000.00	100%		
Activite 3.1.1:	Organiser une sessions de formations des coaches politiques	30,000.00	100%		
Activite 3.1.2:	Organiser deux sessions de formations des formateurs des femmes politiques	25,000.00	100%		
Activite 3.1.3:	Produire les outils de formation et de coaching des femmes politiques	20,000.00	100%		
	Organiser des sessions de formation technique pour les femmes politiques (connaissance du cycle électoral, élaboration des projets de société, conduite des campagnes électorales, techniques et stratégie de marketing politique, etc)	85,000.00	100%		
	Organiser des séances de coaching et de développement personnel au profit des femmes politiques	40,000.00	100%		
<b>Produit 3.2:</b>	Les leaders communautaires et les professionnels des médias sont soutenus dans leur plaidoyer en faveur de l'investiture des femmes politiques et du changement des comportements sociaux néfastes à leur plein épanouissement	223,164.00	100%		
Activite 3.2.1:	Soutenir la Mise sur pieds et le fonctionnement d'un pool des champions du Genre (chefs religieux, chefs traditionnels, artistes musiciens et comédiens, enseignants etc.)	35,000.00	100%		
Activite 3.2.2:	Organiser 03 forums d'échange et de dialogue intergénérationnel (foire de la paix)	40,000.00	100%		
Activite 3.2.3:	Expertise technique pour la coordination et la mise ne œuvre du projet (Consultant international )	148,164.00	100%		
<b>TOTAL \$ pour Resultat 3</b>		<b>423,164.00</b>	<b>100%</b>		
<b>TOTAL \$ pour Resultat 3: 423164</b>					
<b>TOTAL \$ pour Resultat 4:</b>					
Cout de personnel du projet si pas inclus dans les activites si-dessus	76,236.00		100%		
Coûts operationnels si pas inclus dans les activites si-dessus	25,000.00				

Budget S&E du projet	90,000.00	100%	
<b>SOUS TOTAL DU BUDGET DE PROJET: 191 236</b>			
Coûts indirects (7%): 105 000			
<b>BUDGET TOTAL DU PROJET: 1 500 000</b>			

**Tableau 2 - Budget de projet PBF par categorie de cout de l'ONU**

**Note: S'il s'agit d'une revision budgetaire, veuillez inclure des colonnes additionnelles pour montrer les changements**

CATEGORIES	ONU Femmes		PNUD		Total tranche 1	Total tranche 2	TOTAL PROJET
	Tranche 1 (70%)	Tranche 2 (30%)	Tranche 1 (70%)	Tranche 2 (30%)			
1. Personnel et autres employés	157080	67320	84000	36000	241080	103320	344400
2. Fournitures, produits de base, matériels	14000	6000	7000	3000	21000	9000	30000
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)							0
4. Services contractuels	146,874	62946	87500	37500	234374	100446	334820
5. Frais de déplacement	21000	9000	7000	3000	28000	12000	40000
6. Transferts et subventions aux homologues (Partenaires d'exécution)	307780	133000	126000	54000	433780	187000	620780
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	17500	7500					
<b>Sous-total</b>	<b>664,234</b>	<b>285766</b>	<b>311500</b>	<b>133500</b>	<b>975,734</b>	<b>419,266</b>	<b>1,395,000</b>
8. Coûts indirects*	49000	21000	24500	10500	73500	31500	105000
<b>TOTAL</b>	<b>713,234</b>	<b>306,766</b>	<b>336,000</b>	<b>144,000</b>	<b>1,049,234</b>	<b>450,766</b>	<b>1,500,000</b>